

Position de la Troïka de la Sadc

Guerre de communication

Tribune – 02/04/11

La Direction de la Communication à la Présidence de la Haute autorité de transition (HAT) a publié une partie du communiqué de la Troïka. Elle a par la même occasion commenté l'événement ou le non événement, c'est selon.

La mouvance politique Marc Ravalomanana elle aussi n'a pu s'empêcher d'en faire autant.

En tout cas, pour un même texte rendu public par la Troïka, il y a, à travers les deux entités concurrentes, deux lectures différentes. Ce qui étonne toutefois, c'est que le communicateur donne l'impression d'oublier dans ses commentaires certains principes de base de l'honnêteté, tel par exemple dans le point 6 du communiqué de la Troïka.

Dans le cas de la mouvance Ravalomanana, rien d'étonnant sachant que le porte parole est foncièrement un politicien et ne s'en cache pas.

Nous vous livrons ci-après les deux communiqués. En premier le communiqué de la Direction de la Communication de la Présidence de la HAT et du service Communication du ministère de la Communication ; et en second le communiqué de la mouvance Ravalomanana.

COMMUNIQUE DU POUVOIR

A l'issue de son Sommet ordinaire tenu à Livingstone, République de Zambie, ce 31 Mars 2011 dernier, la Troïka a fait publier un Communiqué officiel dont la teneur suit, en ce qui concerne Madagascar :

1. Le Sommet de la Troïka de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la Sadc s'est tenu à Livingstone, en République de Zambie, le 31 Mars 2011 pour considérer la situation politique et sécuritaire dans la Région, en particulier dans les Républiques de Madagascar et de Zimbabwe.

2. Le Sommet a été présidé par SEM Rupiah Bwezani Banda, Président de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité et Président de la République de Zambie.

3. Le Sommet a été suivi par les Chefs d'Etat suivants :

Pour la Namibie : SEM le Président Hifikepunye Pohamba, Président de la Sadc

Pour l'Afrique du Sud : SEM le Président Jacob Zuma, Vice-Président de l'Organe

Pour le Mozambique : SEM le Président Armando Emilio Guebuza.

6. le Sommet a rappelé et réitéré sa décision de Mars 2009 sur l'impérieuse nécessité de restaurer l'ordre constitutionnel à Madagascar, et a exprimé son plein soutien à l'Equipe de médiation de la Sadc dans ses efforts pour aider le Peuple malgache à trouver une solution à la crise qui prévaut dans le pays.

7. le Sommet a pris en considération le rapport du Médiateur de la Sadc et a pris note de l'évolution du processus de mise en œuvre de la Feuille de route pour un retour à l'ordre constitutionnel à Madagascar.

8. Le Sommet a décidé par recommandation la tenue d'un Sommet extraordinaire pour discuter davantage du rapport sur Madagascar comme étant une question d'urgence.

9. Le Sommet appelle à tous les acteurs politiques malgaches de s'abstenir de toute forme de violences ou de menaces de violences durant la Transition.

10. Le Sommet s'est engagé à consolider et à préserver les réalisations accomplies durant le processus de médiation, et appelle à tous les partis politiques de collaborer et de soutenir les travaux menés par l'Equipe de médiation de la Sadc en vue de l'organisation d'élections libres, justes et transparentes.

11. Le Sommet a réitéré que le Dialogue Malgacho - Malgache continue d'être guidé par le principe de consensualité, d'inclusivité et de transparence.

12. le Sommet a félicité SEM Joachim Chissano, ancien Président de la République de Mozambique, et Médiateur de la Sadc pour Madagascar, pour les efforts qu'il a menés dans la recherche d'une solution durable pour la crise malgache.

D'emblée, il convient de relever que, d'après la teneur des points 2 et 3 de ce communiqué officiel, Monsieur Marc Ravalomanana n'a guère été présent et encore moins participé, de près ou de loin, à ce Sommet de la Troïka, contrairement aux allégations mensongères qui ont été colportées tant par une certaine presse nationale que par des personnalités politiques malgaches.

De même, en vertu des termes du point 6, la Troïka a manifesté « son plein soutien à l'Equipe de médiation de la Sadc », c'est – à – dire qu'elle a manifesté son plein soutien au Président Joaquim Chissano, qui la préside, et à SEM Leonardo Simao qui est l'émissaire officiel de ce dernier. Ainsi, contrairement aux allégations gratuites faites par une certaine presse nationale et quelques personnalités politiques malgaches, la Troïka n'envisage aucunement le remplacement de SEM Leonardo Simao par une autre haute personnalité de la Sadc dans la conduite de la médiation internationale sur la crise à Madagascar.

Les termes du point 7 indiquent, sans souffrir de la moindre discussion, que la Troïka a « pris en considération le rapport du Médiateur de la Sadc », lequel rapport est basé sur la Feuille de route paraphée le 8 Mars 2011 au Centre de Conférences Internationales d'Ivato par les Acteurs Politiques Malgaches parties prenantes et sous la conduite de l'Equipe de médiation de la Sadc, dirigée par Docteur Leonardo Simao, en présence de bon nombre de hauts Représentants de la Communauté internationale, établis à Madagascar. Ainsi, il appert de marquer que la Troïka n'a nullement rejeté ladite Feuille de route. Tout au contraire, elle l'a pris en considération.

D'ailleurs, toujours selon les termes de ce point 7, la Troïka « a pris note de l'évolution du processus de mise en œuvre de la Feuille de route ». Processus de mise en œuvre qui a trait à la mise en place du Gouvernement d'union nationale. Ce qui veut dire que, la Troïka ne disposant pas le droit de s'ingérer dans la conduite des affaires internes de Madagascar (la nomination du Premier Ministre et des Membres du Gouvernement relevant du seul pouvoir souverain du Chef de l'Etat), elle a donc, dans une formulation purement diplomatique, enregistré cette mise en place du Gouvernement d'union nationale à titre de point « d'évolution du processus de mise en œuvre de la Feuille de route ». En ce sens que, contrairement aux assertions fallacieuses de quelques personnalités politiques malgaches, la Troïka n'a point rejeté le Gouvernement d'union nationale récemment mis en place.

En tout cas, la Troïka a fermement fait ancrer sa position, en ayant aligné dans son point 10 qu'elle « s'est engagé à consolider et à préserver les réalisations accomplies durant le processus de médiation ». Consolidation et préservation du processus Malgacho – Malgache qui a notamment intégré, en son sein, les « Acteurs Politiques Malgaches parties prenantes à la Feuille de route » comme acteurs officiels dudit processus. Ainsi, si les trois mouvances voudraient encore être considérées comme des acteurs officiels du processus Malgacho – Malgache, elles devront, impérativement et uniquement, intégrer ce cercle des « Acteurs Politiques Malgaches parties prenantes à la Feuille de route ». Ce qui veut dire que toutes actions, menées hors du cadre de cette Feuille de route, ne sont nullement « considérées et préservées » par la Troïka.

Quoi qu'il en soit, la Troïka, aux termes du point 11 qui dispose que « le Sommet a réitéré que le Dialogue Malgacho - Malgache continue d'être guidé par le principe de consensualité, d'inclusivité et de transparence », a réitéré que la suite de la Médiation, menée par l'Equipe de SEM Joaquim Chissano et son émissaire officiel Leonardo Simao, va ainsi observer les mêmes procédures, méthodes et démarches de travail adoptées par ce dernier à Madagascar et qui ont abouti au paraphe de la Feuille de route. De ce fait, il appert incontestable de relever que, contrairement aux critiques formulées par quelques personnalités

politiques malgaches, la Troïka a validé, consolidé et préservé ces procédures, méthodes et démarches de travail adoptées par l'émissaire officiel Leonardo Simao.

Par ailleurs, connaissant parfaitement les velléités de certaines personnalités politiques malgaches de créer des troubles et de déstabiliser l'actuel Régime de Transition, la Troïka a, dans son point 9, mis en garde, dans une formulation purement diplomatique, toute personne voulant encore perpétrer « *toute forme de violences ou de menaces de violences durant la Transition* ».

Et la même Troïka, ayant été convaincue de devoir honorer sa mission et ses tâches dans le cadre du traitement du dossier Madagascar, a ainsi passé à l'étape officielle suivante, disposée par les textes légaux régissant son fonctionnement et ses attributions, en ayant recommandé, dans son point 8, « *la tenue d'un Sommet extraordinaire pour discuter davantage du rapport sur Madagascar comme étant une question d'urgence* ». Ainsi, le Sommet du 31 Mars 2011 ayant été ordinaire, la Troïka, en invoquant « une question d'urgence », va ainsi incessamment tenir un Sommet extraordinaire, sans être contrainte d'attendre le prochain Sommet ordinaire.

Sommet extraordinaire qui va s'inscrire dans l'incontestable logique de la continuation des procédures, méthodes et démarches de travail diligentées par l'Equipe de médiation de la Sadc et dans la consolidation et la préservation des « *réalisations accomplies durant le processus de médiation* ».

Ambohitsorohitra, le 1er Avril 2010

Le Chargé de la Communication à la Présidence de la Haute Autorité de la Transition

LE COMMUNIQUE DE LA MOUVANCE RAVALOMANANA

La Mouvance Ravalomanana salue les sages décisions prises par la Troïka de la SADC telles qu'elles sont résumées dans son Communiqué du 31 mars 2011, notamment en ce qu'elles :

► rappellent et réitèrent, en point 6 dudit Communiqué, les décisions prises le 30 mars 2009 par le Sommet Extraordinaire de la SADC tenu au Royaume du Swaziland, dont les points focaux 14, 15, 18 et 19 sont :

14. Le Sommet extraordinaire condamne dans les termes les plus durs les actes anticonstitutionnels qui ont conduit

à l'éviction du gouvernement démocratique de Madagascar et appelle à un retour immédiat à l'ordre constitutionnel ;

15. Le Sommet extraordinaire ne reconnaît pas M. Rajoelina comme Président de Madagascar en ce que sa prise de pouvoir constitue non seulement une violation de la Constitution de Madagascar et des principes démocratiques, mais viole le cœur même des principes et valeurs du Traité de la SADC, de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine et de la Charte des Nations Unies ;

18. Le Sommet extraordinaire souligne que dans le cas de non soumission aux décisions sus-rappelées, la SADC sera amenée, en collaboration avec l'Union Africaine et les Nations Unies, à envisager d'autres options en vue de la restauration de la normalité constitutionnelle.

19. Le Sommet extraordinaire appelle la Communauté internationale à ne pas reconnaître la nomination de M. Rajoelina et à faire pression sur l'autorité de facto à Madagascar pour le rétablissement de l'ordre constitutionnelle dans les plus brefs délais.

► Constatent le peu d'avancement du processus de résolution de la crise institutionnelle et politique, ce malgré le projet de « feuille de route » récemment présenté, et décident en conséquence de recommander, en point 8 dudit Communiqué, la tenue d'un Sommet Extraordinaire pour examiner plus avant la situation à Madagascar.

Le point 18 du Communiqué du 30 mars 2009 avait été suivi d'effet puisque devant la persistance du caractère anticonstitutionnel et illégal du pouvoir de la HAT, l'Union Africaine a été amenée à décider, le 17 mars 2010, de sanctionner individuellement et sélectivement le Président de la HAT et plus d'une centaine d'autres de ses collaborateurs, les sanctions ainsi décidées ayant été confirmées lors du Sommet de l'Union Africaine le 31 janvier 2011.

La poursuite des efforts de l'Equipe Internationale de Médiation, de même que celle du dialogue malgacho-malgache, doivent ainsi s'inscrire dans une seule perspective : « *laisser place à un Gouvernement apte à opérer un retour à la normalité constitutionnelle, ce dans un esprit consensuel et inclusif et dans un contexte apaisé et de transparence* ».

Dans cette logique, les élections visées au point 10 du Communiqué de la SADC en date du 31 mars 2011 pourront se dérouler selon les standards démocratiques admis, et ce dans la liberté, la transparence, l'équité, afin qu'elles soient crédibles.

Dans ces conditions, la Mouvançe Ravalomanana considère qu'une nouvelle ère, plus confiante et constructive, devrait pouvoir s'ouvrir pour Madagascar et le Peuple malgache, et elle invite l'ensemble de la classe politique malgache à s'engager courageusement et résolument dans cette voie.

Dans cette mesure, la communauté internationale, celle de notre appartenance naturelle, les pays membres de l'Union Africaine, mais bien sûr également celle comprenant les partenaires principaux de Madagascar regroupés au sein du GIC MADAGASCAR, sont amenées à appuyer cette démarche afin que Madagascar, en se conformant à nouveau aux principes et valeurs partagées évoqués en point 15 du Communiqué du Sommet Extraordinaire de la SADC du 30 mars 2009, réintègre définitivement et à la satisfaction de tous la communauté des nations civilisées.

Le 2 avril 2011

Le Porte Parole de la Mouvançe Ravalomanana

Guy Rivo RANDRIANARISOA

Source : <http://www.madagascar-tribune.com/Guerre-de-communication,15705.html>